

délibération :
D_2019_6_3

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 14 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Mai 2019

Présents : 16

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 21

**Objet : Contrat de fourniture
de chaleur Immeuble 55 rue de
la Boëme - DALKIA**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au 55, rue de la Boëme, la commune de Mouthiers-Sur-Boëme a fait réaliser un réseau de chauffage. Mis en service en octobre 2018, ce dernier permet d'assurer le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour les 5 logements et du local associatif du secours populaire.

Les installations thermiques collectives sont constituées :

- d'une chaufferie centrale composée d'une chaudière fonctionnant au gaz naturel ;
- d'un réseau de chaleur (primaire) installé dans les parties communes et privatives de l'immeuble ;
- de 5 modules thermiques d'appartement situés dans chacun des logements et qui assurent le transfert de chaleur du réseau primaire au réseau secondaire de chaque logement afin de permettre le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. Chaque module thermique est équipé d'un compteur de chaleur permettant de mesurer la quantité de chaleur utilisée par les locataires.

L'ensemble de l'installation est exploité par la SA DALKIA au titre d'un marché d'exploitation de chauffage, de type Marché à Comptage dont la durée s'étend du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2020 et dont la commune est le donneur d'ordre. Ce nouveau contrat de fourniture de chaleur P2-P3, comme stipulé dans le marché d'exploitation, implique la fourniture de la chaleur, l'exécution des prestations de maintenance associées et la facturation des frais définis directement par le locataire, à partir du relevé des compteurs individuels.

Il est également proposé que la SA DALKIA puisse être mandatée par la commune pour régler la facture de fourniture de gaz auprès du fournisseur d'énergie en vigueur.

AR PREFECTURE

016-211602362-20190614-D_2019.6.2-DE
Reçu le 02/07/2019

Conformément au marché d'exploitation de chauffage conclu entre la commune et DALKIA, chaque locataire devra souscrire un contrat de fourniture de chaleur auprès de DALKIA afin de bénéficier du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire pour le logement qu'il occupe.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** les modalités de ce nouveau contrat de chaleur ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de fourniture de chaleur pour l'immeuble du 55, rue de la Boème ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la gestion de l'énergie par la SA DALKIA pour le compte de la commune ;
- **MANDATE** la SA DALKIA à régler au nom de la commune, les factures de gaz pour le point de comptage de l'immeuble situé 55, rue de la Boème.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 JUL. 2019

